

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023**  
**DELIBERATION N°2023-31**

Le 23 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire de la Commune.

**PRESENTS (16)** : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10)** : Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MAURIN à Mme GARNIER, M. CARDIN à M. TROADEC, M. ALDEBERT à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. GAILLARD, M. BELIN à M. MEYRUEIS, Mme LEGENDRE à Mme MARCHAND, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

**ABSENTS (3)** : Mme SANTANACH, Patrick MALLET, M. BRIAUX.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARNIER.

**AMENAGEMENT DU PARKING DES TAMARIS : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'avec le projet d'extension du cabinet médical, la place des Tamaris va être complètement réaménagée,

Considérant le projet d'aménagement, le budget et le planning prévisionnels présentés,

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès de financeurs,

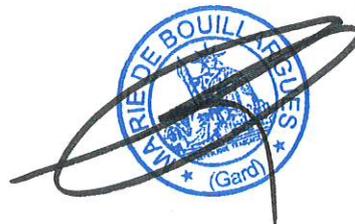
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, M. DUPUIS, Adjoint au Maire délégué,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver le projet d'aménagement de la place de Tamaris
- D'approuver le dépôt de demande de financement auprès :
  - o De l'agence de l'eau
  - o De Nîmes métropole au titre des fonds de concours
  - o De la Région Occitanie
  - o De tout autre financeur potentiel
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter ces financements et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 24/05/23

L'affichage/publication du : 25/05/23

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)  
Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2331DEL**  
Objet : **Aménagement du parking des tamaris demande de subvention**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-05-24 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.5 - Subventions  
Identifiant unique : 030-213000474-20230524-2331DEL-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20230524-2331DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	872 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2331DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20230524-2331DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	274 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 mai 2023 à 16h37min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 mai 2023 à 16h37min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mai 2023 à 16h37min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mai 2023 à 16h37min47s	Reçu par le MI le 2023-05-24